

**AVIS PUBLIC  
DEMANDES DE DÉROGATION MINEURE**

AVIS est par les présentes donné par la soussignée, qu'à sa séance ordinaire qui se tiendra à huis clos le **lundi 11 janvier 2021, à 19h30**, en la salle du conseil municipal de l'hôtel de ville de Bromont, le conseil municipal statuera sur les demandes de dérogations mineures suivantes :

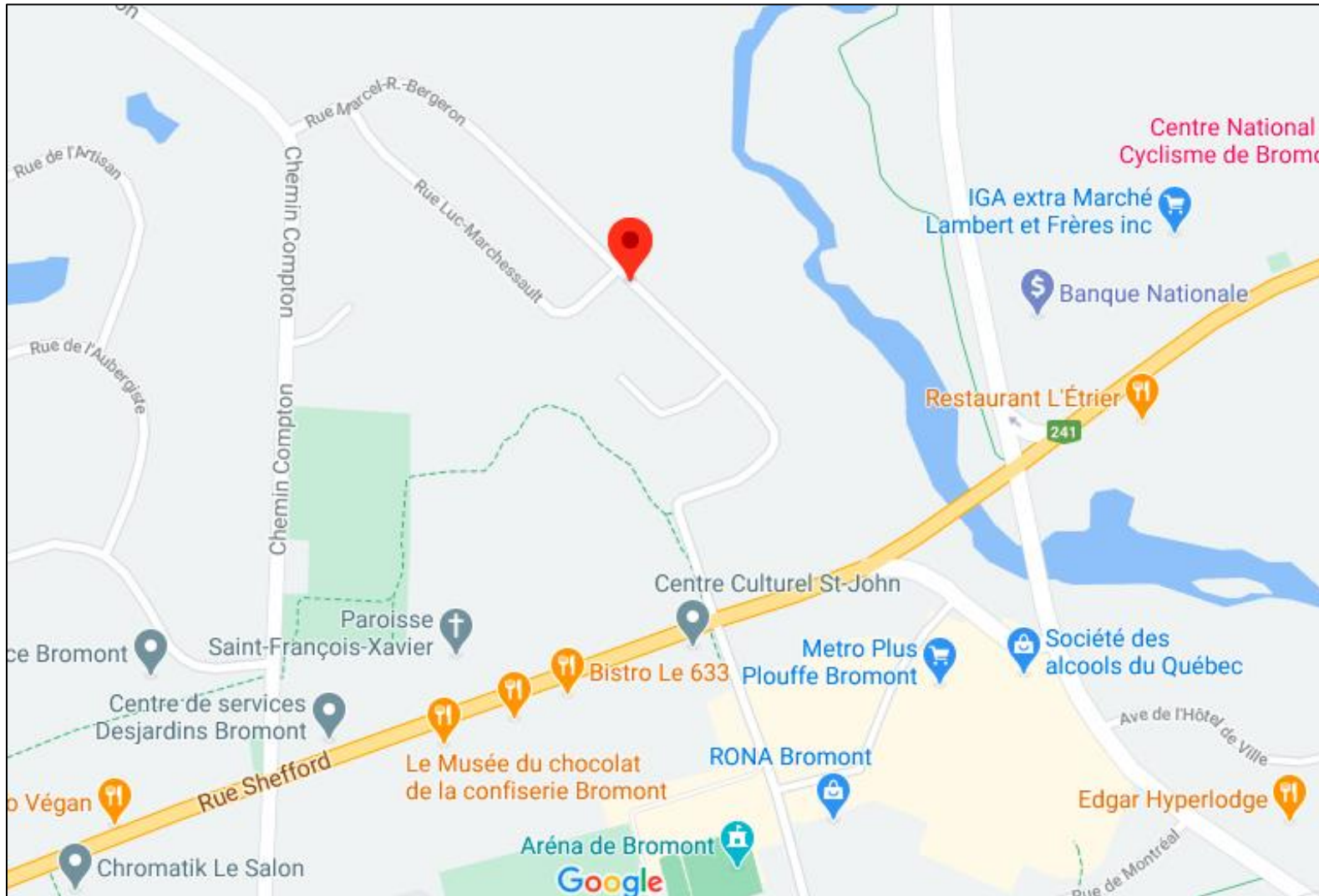
1. Demande de dérogation mineure afin d'autoriser la construction d'une résidence unifamiliale isolée à une distance de 2 m de la ligne latérale droite au lieu de 3 m minimum et ayant un empiètement de 3 m (coin arrière droit du bâtiment) dans une bande de protection riveraine de 10 m , le tout tel que stipulé à la grille des spécifications de l'annexe C et à l'article 209, respectivement, du règlement de zonage numéro 1037-2017 au 500, rue Marcel-R.- Bergeron, lot 5 031 389, zone P4P-21, district Mont-Brome (dossier 2020-30286)
2. Demande de dérogation mineure afin de permettre la construction d'un bâtiment accessoire possédant un type de revêtement différent de celui du bâtiment principal et implanté en cour avant sur un terrain ayant une bande boisée, entre la construction et la voie publique, d'une largeur de 2 m au lieu de 10 m minimum, le tout tel que stipulé aux dispositions applicables aux bâtiments accessoires à l'article 106 (13) et aux dispositions additionnelles à l'article 106 (4) du règlement de zonage numéro 1037-2017 au 15, rue de la Rigole, lot 2 929 447, zone P3M-03, district Pierre-Laporte ( dossier 2020-30285).
3. Demande de dérogation mineure afin d'autoriser l'implantation d'une serre agricole en toile à 135 m de la voie publique au lieu de 150 m minimum, tel que stipulé à l'article 69 (8) du règlement de zonage numéro 1037-2017 au 81, chemin Belval, lots 2 590 908, 2 590 907, zone P1F-04, district Adamsville (dossier 2020-30287).
4. Modification de la demande de dérogation mineure afin de régulariser la construction d'une piscine creusée et ses accessoires et d'une terrasse empiétant dans la bande de protection riveraine de 10 m d'un cours d'eau, malgré l'interdiction prévue à l'article 209 du règlement de zonage numéro 1037-2017, au 74, rue Louis-Philippe 1er, lot 2 592 103, zone P3D-07, district Shefford (dossier 2020-30253).

En conséquence, toute personne intéressée à intervenir au sujet de ces demandes de dérogations mineures doit le faire par courriel, avant le lundi 11 janvier 16h00 à [greffe@bromont.com](mailto:greffe@bromont.com) . Toutes vos coordonnées doivent apparaître dans le courriel, afin que nous puissions vous contacter.

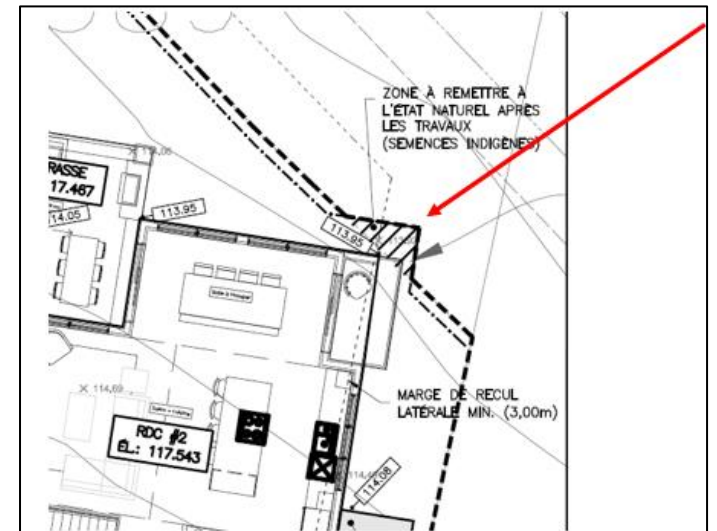
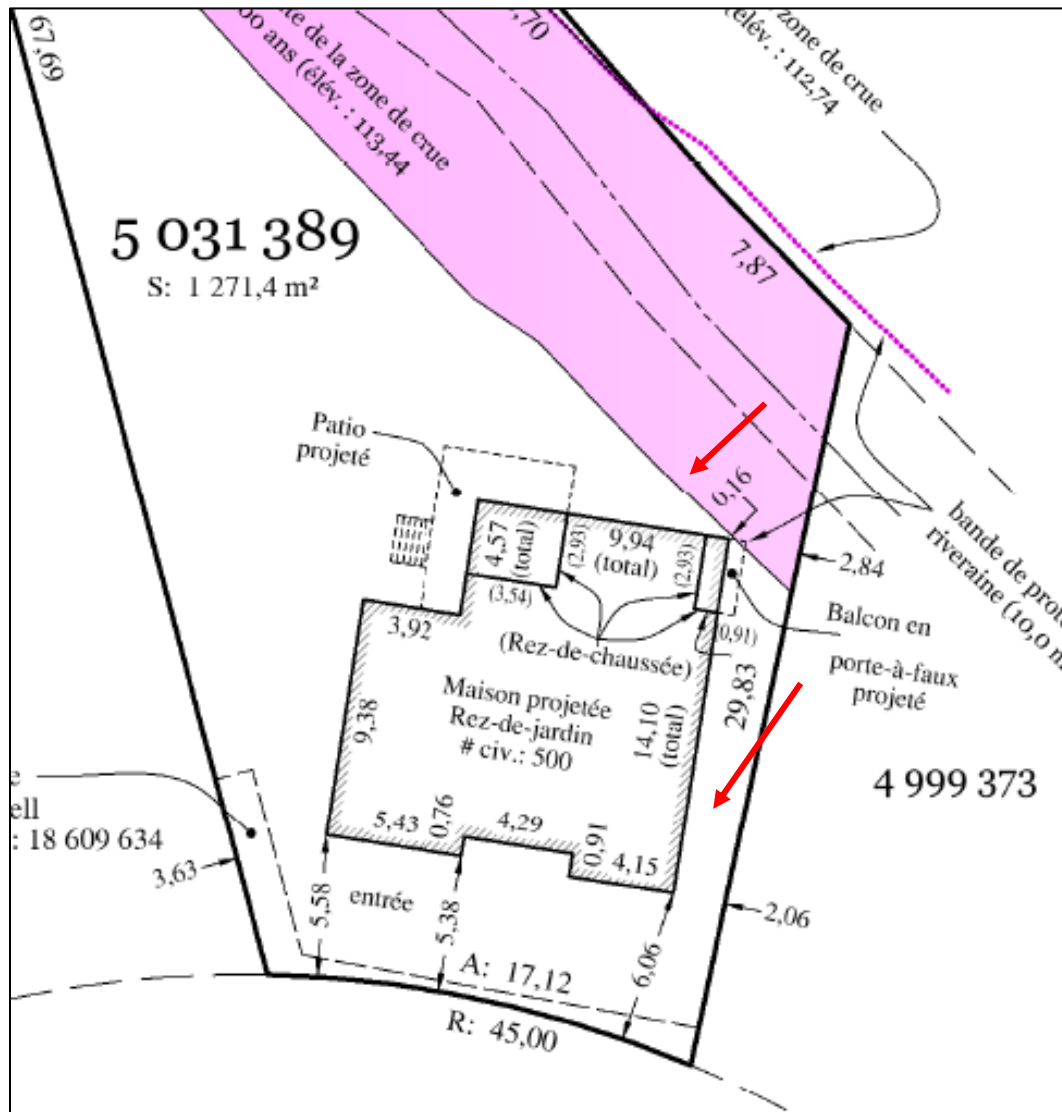
Bromont, ce 14<sup>e</sup> jour de décembre 2020

La greffière,  
Ève-Marie Préfontaine, avocate

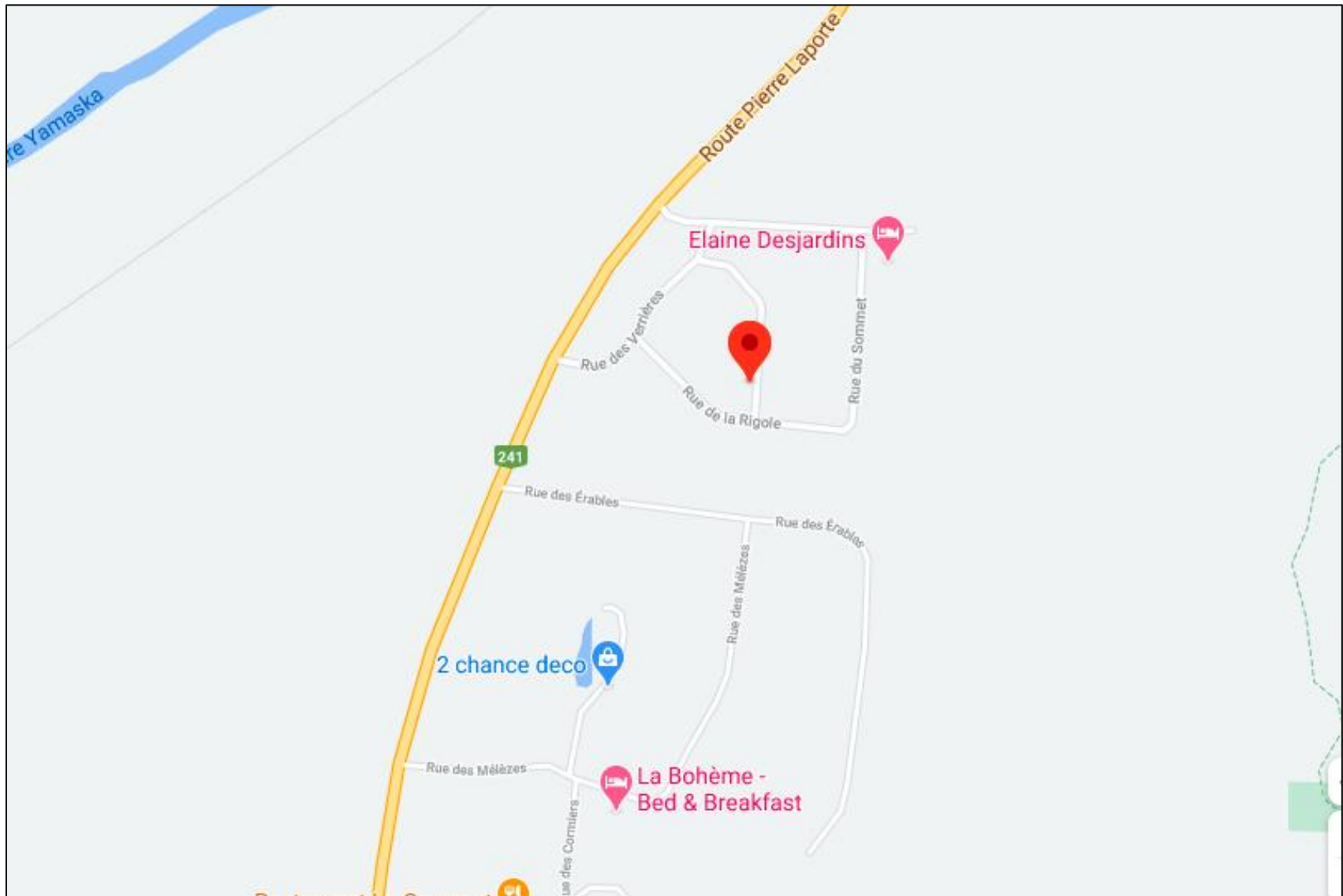
1- 500, rue Marcel-R.- Bergeron (1 de 2)



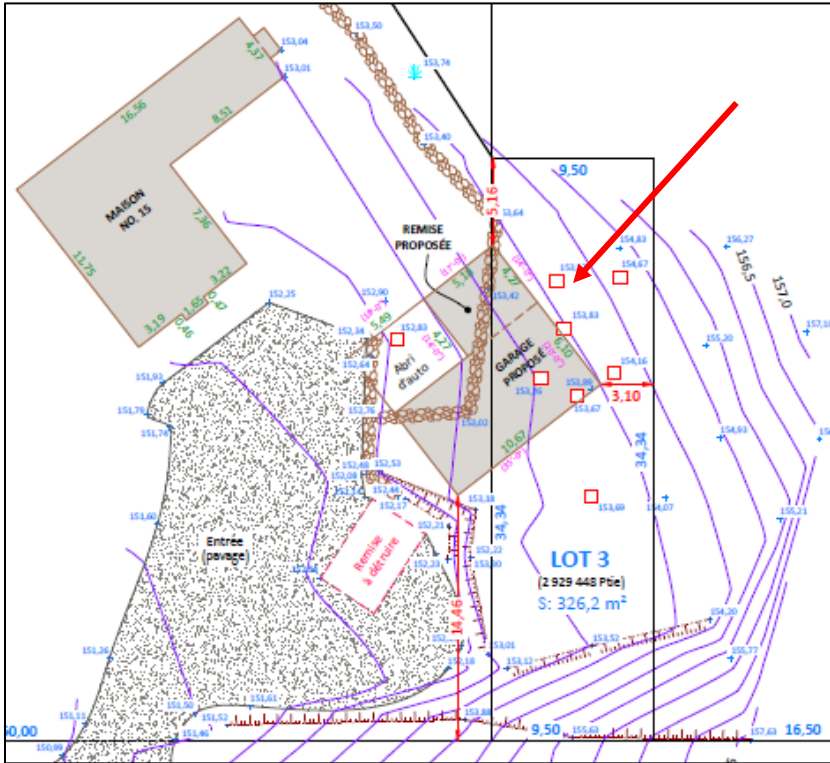
1- 500, rue Marcel-R.- Bergeron (2 de 2)



2- 15, rue de la Rigole (1 de 2)



2- 15, rue de la Rigole (2 de 2)



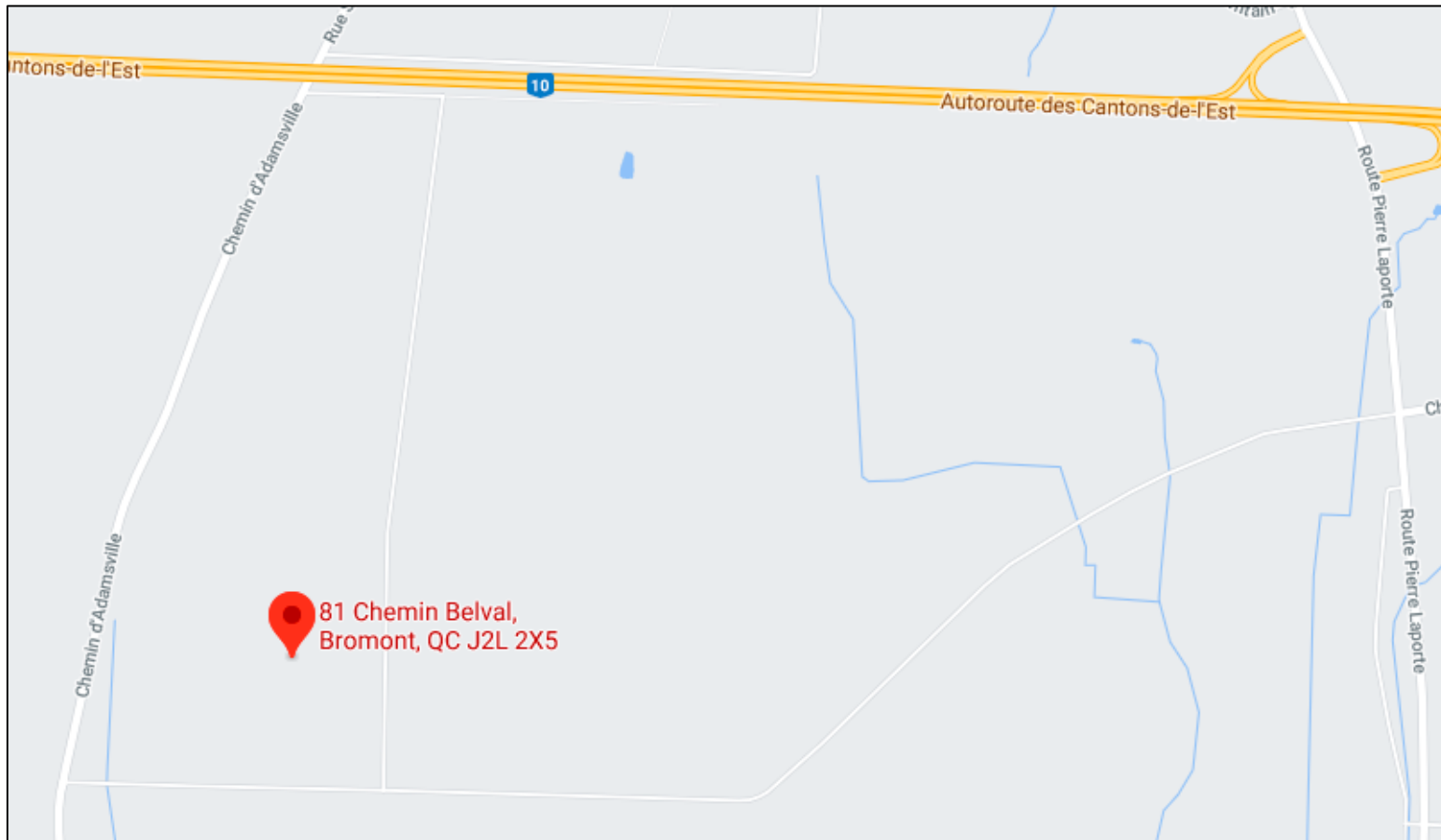
Maison existante



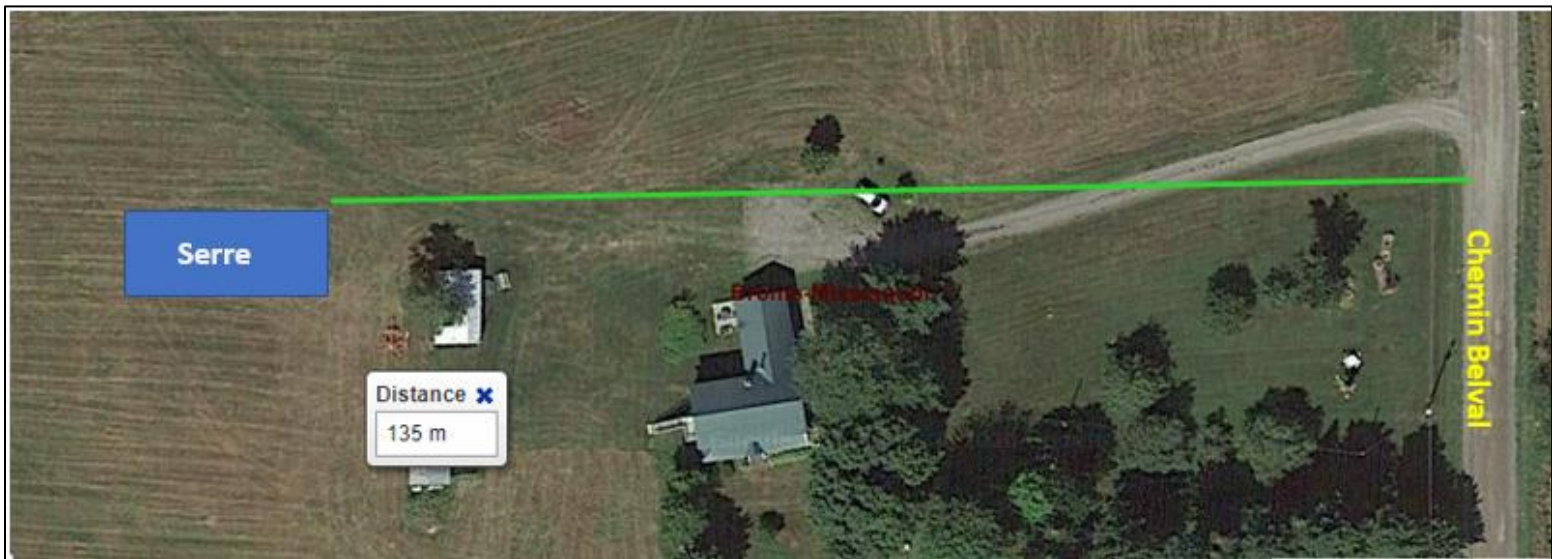
Garage projeté



3- 81, chemin Belval (1 de 2)



3- 81, chemin Belval (2 de 2)

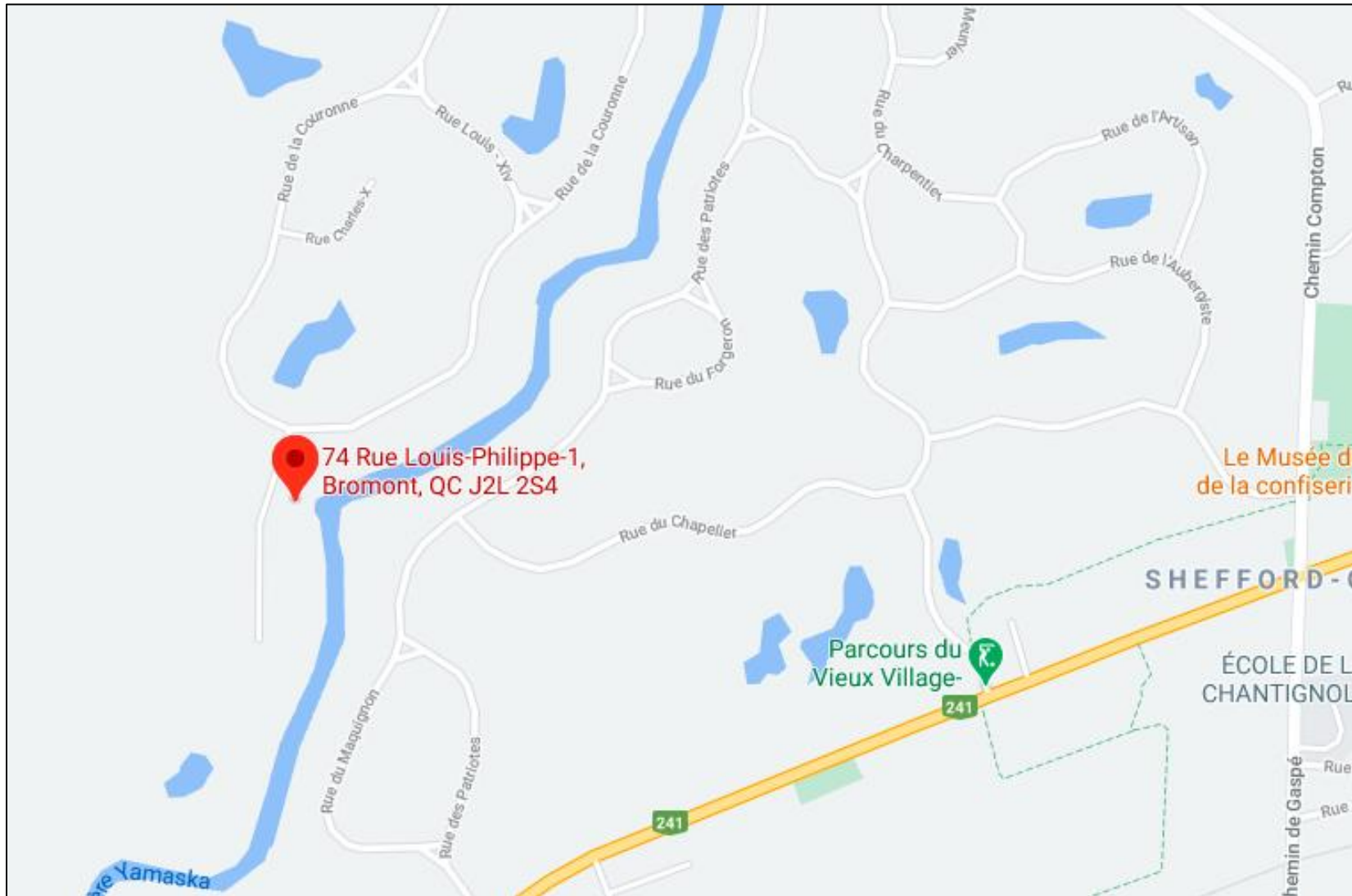


Présentation de l'apparence extérieure de la serre



Présentation de l'apparence intérieure

4- 74, rue Louis-Philippe 1<sup>er</sup> (1 de 2)





4- 74, rue Louis-Philippe 1er (2 de 2)

